

**CONSEIL GENERAL DE VALANGIN
SEANCE ORDINAIRE**

PROCES VERBAL DU 14 OCTOBRE 2019

Présidence : M. Vincent Challandes et Mme Lise-Marie Schilling

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018**
- 3. Examen des comptes 2018 et rapport de la commission des finances**
- 4. Rapport des commissions**
- 5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2019-2020**
- 6. Interpellations**
- 7. Informations du Conseil communal**
- 8. Divers**

M. Challandes ouvre la séance à 20h00 et salue les membres présents. M. Challandes demande si quelqu'un a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Aucune demande de modification à apporter. M. Challandes donne lecture à la lettre de démission de M. Balmer, conseiller général, du 3 juin 2019.

1. Appel

L'appel est passé. M. J. Auroi et M. L. Schneider sont excusés. Au total 12 conseillers généraux, y compris le président, sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018

Remerciements à Mme Fabienne Dubois pour le PV, il est accepté à l'unanimité.

3. Examen des comptes 2018 et rapport de la commission des finances

M. Challandes donne la parole à Mme Aurélie Widmer. Mme Widmer informe de quelques remarques apportées par le Conseil communal pour expliquer les raisons de la présentation dans la 2ème partie de l'année.

Le Conseil communal a procédé à une réévaluation du bilan, cela a été discuté avec la commission des finances au mois de juin afin de réévaluer la fortune communale, pratique qui se fait dans d'autres communes. C'est un procédé qui se fait également dans le cadre du passage au MCH2 et en discussion avec le service des communes, elle était une des solutions qui paraissait adéquate.

Au 31.12.2017, notre fortune s'élevait à CHF 378'680 et au vu du déficit annoncé pour les comptes 2018 qui se montait à CHF 328'346 le solde de la fortune lors du passage des comptes 2018 était de CHF 56'434. De ce fait, pour le Conseil communal il a semblé nécessaire de procéder à cette réévaluation autorisée par le MCH2. Cela se fait de 2 manières : par le patrimoine administratif (PA) qui concerne l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement de la commune : l'administration communale, le Collège, la Halle de gymnastique et d'autres biens immobiliers, dont également les forêts. Selon les recommandations du service des communes, 70% de la valeur ECAP de chaque bien a été appliqué donc suite à la réévaluation au niveau du PA, le bénéfice du retraitement se monte à CHF 7'875'873.

La même chose a été effectuée pour le patrimoine financier (PF), c'est-à-dire les biens de rendement des terrains loués, des terrains qui peuvent être vendus à l'avenir, des locaux qui sont loués. De ce fait, le PF après retraitement, le bénéfice se monte à CHF 4'808'647. La valeur totale du bénéfice de retraitement se monte à CHF 12'684'620, ils sont répartis une partie au PF qui reste dans le bilan, une partie qui est consacrée à une réserve conjoncturelle de CHF 4'000'000 et CHF 3'875'000 en augmentation de la fortune nette. Ces différentes répartitions ont été suggérées sur la base des recommandations du service des communes et du service financier de la Ville de Neuchâtel.

Par rapport aux comptes 2018, le budget prévoyait un déficit de CHF 80'000 avec un déficit total de CHF 328'000. Nous pouvons remarquer une augmentation des charges pour la commune et en revanche une stagnation des recettes. En 2018, la commune de Valangin a connu le plus haut taux de croissance de population selon le service statistique du canton. Également, la commune a le plus fort pourcentage de jeunes de moins de 20 ans, ce qui représentent au même temps des charges au niveau des écoles et donc des charges plus élevées.

Si on passe en revue les différents postes, nous voyons que les charges de la prévoyance sociale augmentent, les charges du pré-parascolaire, l'aide sociale par rapport à ce qui a été budgété des comptes 2017.

Un autre point à souligner c'est le poste des revenus, respectivement le poste des finances et impôts où l'on voit une baisse des rentrées par rapport à ce qui été budgété.

M. Challandes propose de parcourir les comptes 2018. Aucun commentaire des conseillers généraux présents.

Remarque de M. J.-C. Masson concernant l'aide sociale qui à lui seul un montant de CHF 140'000, une augmentation de 240%, poste record, représente CHF 389 par habitant. Il ne discute pas le principe de l'aide sociale mais de la répartition de l'Etat sur la commune. Pour rappel, si on tient compte des entrées de la commune à travers des impôts des personnes physiques et morales nous avons une entrée de CHF 1'142'000 et rien que pour ce poste nous avons pratiquement CHF 196'000 ce qui veut dire que 17% des revenus repartent dans l'aide sociale. Il se demande quelle est la formule utilisée par l'Etat pour établir le montant les montants aux communes et spécifiquement celle de Valangin ? peut-on avoir une visibilité sur cette formule et ce calcul ? L'Etat est conscient des répercussions pour notre commune ? le Conseil communal a-t-il la possibilité d'interpeller auprès de l'Etat sur cette manière de faire et de connaître la forme de calcul ?

Mme Widmer prend la parole. Elle indique que ce sont des chiffres qui nous sont donnés par l'Etat, la commune paie des tranches tous les 3 mois et paie un solde où on se fait rembourser en fin d'année. La commune reçoit des tableaux de bord de l'Etat par rapport à la répartition des frais entre les communes et on pourrait imaginer qu'on fasse une séance avec la

commission financière prochainement ou soit nous lui transmetts par email ces tableaux de bord. M. Masson remercie pour la réponse.

Mme Widmer explique que l'ensemble des communes souffrent de ces charges, c'est un point qui revient au sein du Grand Conseil. La commune envoie un représentant qui siège à la Conférence des directeurs communaux (CDC) aide sociale. Nous pourrions voir avec les membres des autres petites communes, Côte-aux-Fées et/ou Rochefort afin de voir ce que ça implique au niveau du Conseil d'Etat et chercher des pistes de réponse.

M. Masson indique que si on ne parlait pas de fusion, la commune de Valangin serait dans une situation vraiment périlleuse.

Mme Widmer indique que le Conseil communal prend note de la remarque.

M. Challandes donne la parole à la commission des finances. Mme Aquilon prend la parole :

La commission des finances s'est réunie le 7 octobre 2019 afin d'examiner les comptes 2018 en présence du Conseil communal qui en a fait la lecture.

Les postes liés et dépendants aux décisions du Conseil communal sont sous contrôle, en contrepartie, les postes imposés à la commune par l'état restent et demeurent très aléatoires et lacunaires, Ceci explique de large différence entre le budget et les comptes.

Nous prenons note que le retraitement du patrimoine administratif et financier nous amène à une fortune de CHF 12'684'520. Cette démarche s'inscrit dans le changement de système de comptabilité MCH2.

Nous demandons au Conseil communal d'évaluer les possibilités d'investissement et des capacités d'emprunt au futur.

Nous invitons le Conseil général à accepter les comptes 2018.

Nous désirons remercier vivement les membres du Conseil communal et son administration pour le travail accompli durant cet exercice 2018.

M. Challandes demande à voter l'arrêté :

Art. 1 approuvé à l'unanimité par 11 voix

Art. 2 approuvé à l'unanimité 11 voix

Art. 3 approuvé à l'unanimité 11 voix

L'arrêté est approuvé.

M. Challandes remercie le Conseil communal pour le rapport et le travail effectué en sachant que les conditions n'ont pas été faciles.

4. Lecture des Rapports des commissions.

M. Challandes demande s'il y a des rapports des commissions.

Le président de la commission d'urbanisme prend la parole. M. Nguyen indique que durant l'année en cours la commission a accepté 3 projets de construction :

- avis défavorable au projet Les Biolets.
- avis défavorable au projet du Bourg 1.
- avis défavorable pour la Borcarderie 6.
- avis favorable à la Borcarderie 1.
- avis favorable pour Route de Neuchâtel 13.
- quelques membres de la commission ont participé à l'élaboration du plan d'eau

La présidente de la commission Trafic, Mme Bleuer indique que la commission s'est réunie pour avancer le projet du bruit de l'autoroute et que des lettres ont été écrites. Elle dit que la commission prévoit de se retrouver l'automne pour avancer le dossier. Mme Bleuer indique que la sécurité des jeunes a été améliorée.

M. Challandes indique que la commission de déchets n'a pas siégée en 2019.

5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2019-2020

Mme Lise-Marie Schilling est proposée comme présidente du Conseil général par le groupe indépendant, la proposition est acceptée à l'unanimité. M. Challandes cède la place à Mme Schilling. Mme Schilling remercie l'élection et s'excuse étant sa première fois.

Mme Schilling demande des propositions pour la vice-présidence. M. Jean Raymond est proposé et accepté à l'unanimité.

Mme Schilling demande des propositions pour le poste de secrétaire. Le groupe indépendant propose M. François Jacques. Il est élu à l'unanimité.

Mme Schilling demande des propositions pour le poste de vice-secrétaire. Le groupe des intérêts communaux propose M. Masson. Il est nommé au poste.

Mme Schilling demande des propositions pour le poste de questeurs. M. M. Vieira est nommé. M. Terbaldi est nommé 2^{ème} questeur.

6. Interpellations

Aucune.

7. Informations du Conseil communal

Mme Widmer prend la parole et indique qu'au niveau des ressources humaines, M. Alex Valladares est le nouvel administrateur communal. Également, Mme Widmer remercie Mme Dubois pour ces 9 années de travail au sein de la commune. Mme Dubois reçoit les applaudissements du Conseil général.

Mme Widmer explique qu'en ce qui concerne la fusion : Peseux avait accepté la fusion en novembre 2018. Actuellement, les opposants déboutés sont allés déposer un recours au Tribunal fédéral. Ce dernier est en train de statuer. La commune est dans l'expectative, cependant, d'un commun accord, les 4 communes vont de l'avant pour créer la nouvelle commune avec un comité de pilotage (COPIL) et des groupes de travail pour préparer la mise en place de la nouvelle commune.

M. E. de Tribolet souhaite donner quelques nouvelles concernant l'eau potable : doubler les contrôles en microbiologie, on a augmenté la sécurité et amélioré au niveau du contrôle de l'eau et si problème on coupe le réseau. La sécurisation électrique a été améliorée pour éviter les variations de tension. M. F. Fontana a suivi une formation comme fontainier. Le Conseil communal est en train de finaliser le plan directeur de l'eau le but étant d'avoir de l'eau potable.

M. de Tribolet indique que concernant le moulin, la commune a donné son accord mais des soucis se sont produits dans les travaux, l'architecte a détruit l'ouvrage, la commune a demandé l'arrêt immédiat des travaux. Des discussions avec l'architecte et l'office du

patrimoine. Actuellement, la commune attend le rapport de l'architecte le but est de remettre la charpente à l'identique. La commune va déposer plainte pour ces travaux et il y'aura une suite pénale pour le maître d'œuvre.

M. Challandes demande pourquoi personne ne parle des mérules. Il se plaint de la presse et ses gros titres qui font mal. M. de Tribolet explique que c'est dommage que nous n'ayons pas été informés.

M. Widmer fait la remarque que le mérule ne monte pas à la charpente. Un autre point qui le chagrine c'est qu'une partie du mur est protégé, c'est du calcaire et avec l'eau ces murs sont condamnés. Est-ce que l'entrepreneur veut tout raser ou protéger ces murs ? M. de Tribolet dit que la commune a demandé la protection de ce qu'il reste et qu'ils ont l'interdiction de casser quoique ce soit.

Mme M. Aquilon se demande par rapports aux procédures. Pourquoi la différence entre le cas Caruso et ce cas ? M. de Tribolet explique que pour l'office du patrimoine est une tragédie car ils sont allés très loin. C'est un signal clair pour tous.

Mme Widmer dit que nous sommes présents dans une destruction de la charpente et que le patrimoine n'a pas été détruit en tant que tel ce qui explique qu'on est confronté à deux cas différents.

M. F. Jacques demande si la commune décide ou c'est l'office du patrimoine qui le fait. M. de Tribolet dit que la commune décide de l'arrêt des travaux et de déposer plainte.

Mme Schilling demande s'il y a des délais à respecter pour protéger les murs ? M. de Tribolet dit tout de suite. La commune prendra les travaux à ses frais si rien n'est fait.

Mme K. Bleuer demande pourquoi il y'a des creux au Bourg. M. de Tribolet explique que c'est vidéo 2000 qui s'occupe pour mettre un système qui se lèvera pour les différents branchements de vidéo 2000. Mme Bleuer pense que c'est le mauvais timing car de plus il est difficile pour passer.

M. T. Terbaldi demande au Conseil communal sur la 5G et des demandes d'installations d'antennes. Mme Widmer demande de discuter sur la question dans le point 8 divers.

M. M. Vieira indique que le projet de construction Biolet est en stand by. Le Conseil communal va rencontrer vendredi avec M. Thalmann du SAT et le promoteur pour discuter des intentions de ce projet car à ce jour il n'y rien qui avance.

M. A. Simonet donne quelques informations concernant les déchets et l'ecopoint près de la Halle. Il indique que malheureusement pour des raisons de santé les travaux sont stoppés et qu'à partir du printemps prochain il est envisagé une reprise des travaux.

M. Nguyen demande pourquoi attendre le printemps prochain ? M. Simonet voit difficile faire cet automne et propose convoquer le président de la commission à se réunir pour avancer.

M. F. Jacques indique que pour les déchets verts il n'y a pas de système de ramassage et c'est aberrant pour 2019. Est-ce possible de faire un ramassage de déchets verts 1x/sem. ? Ou d'intégrer une remorque pour mettre des déchets verts sous surveillance ?

Mme Aquilon propose des petits compostes souterrains, mis au début de forêt. Mme Aquilon pense que la commission va se réunir pour aborder ce point.

M. A. Simonet attend qu'une invitation soit faite par la commission pour relancer le projet.

8. Divers

Mme K. Bleuer informe qu'en se promenant à la petite prairie elle a vu des excréments, elle demande à surveiller faire du littering.

M. A. Widmer rappelle qu'il y a 2 ans M. Widmer avait demandé à mettre à disposition des PV et des décisions car échange de mails avec le canton. Il souhaite connaître les retours des décisions de l'Etat et qu'elles puissent être publiées dans Valang'infos et le site internet de la commune pour être informé davantage.

Mme K. Bleuer demande si Valang'infos peut être passé au format numérique ? Mme Aquilon pense que de toute manière le faire c'est utiliser de l'électricité.

M. F. Jacques indique qu'il a vu des souillures de chiens car vendredi M. Fontana a posé une caisse à chien à 30cm de la fontaine du XIXs. M. Jacques demande de la déplacer un peu plus haut dans l'angle près de l'autoroute car là où elle est n'est pas esthétique. M. A. Simonet explique que M. F. Fontana l'a déplacé car pas assez utilisé vers le tunnel. La commune écrit à tous les propriétaires de chiens. Ce n'est pas du définitif le but est de le déplacer et de mettre une interdiction de circuler avec le chien aux alentours du cimetière.

M. V. Challandes pose une question concernant la place des jeux. Mme K. Bleuer réponds que ça évolue car plusieurs offres existent et attendent de se réunir pour aller de l'avant dans la recherche des fonds. L'idée est de la construire l'été prochain.

M. N. Margotin revient sur la question de M. Terbaldi concernant la 5G. M. Margotin indique que le Conseil communal n'a aucun avis concernant la question pour la simple raison qu'il n'y a aucune demande concernant l'implantation de la 5G sur territoire communal même pas sur l'existant. Mme Widmer indique qu'en janvier prochain il y aura une discussion au niveau du canton concernant la 5G et nous connaissons les lignes directrices pour les communes.

Mme Schilling demande s'il y a d'autres divers. Ce n'est pas le cas.

Mme Widmer invite à l'agape.

La présidente déclare close la séance du Conseil général à 21h14

La présidente :

L'administrateur/rédacteur :

L.-M. Schilling

A. Valladares